

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 05367

Numéro SIREN : 527 617 864

Nom ou dénomination : 2F MAINTENANCE

Ce dépôt a été enregistré le 22/08/2018 sous le numéro de dépôt B2018/031136

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n°de dépôt : **B2018/031136**  
n°de gestion : **2010B05367**  
n°SIREN : **527 617 864 RCS Lyon**

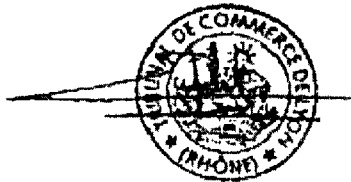
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 22/08/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

2F MAINTENANCE - Société par actions simplifiée  
8 rue Pierre Timbaud 69200 Venissieux -FRANCE-

**date de clôture : 31/12/2017**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les évènements RCS suivants :  
**Dépôt des comptes annuels**



5106756



5106756

# 2F MAINTENANCE

3136

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

ACTIF	Brut N	Depreciation Provisions	Net N	Net N - 1
<b><u>Immobilisations Incorporelles</u></b>				
Frais d'Etablissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Brevets, Licences	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonds Commercial	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances et Acomptes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b><u>Immobilisations Corporelles</u></b>				
Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions	106 546,63	38 272,53	68 274,10	75 380,76
Inst Techniques, Matériel & Outillage	7 537,04	6 813,10	723,94	1 960,42
Autres immobilisations corporelles	45 520,90	33 461,54	12 059,36	16 817,12
Immobilisations en-cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances et Acomptes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b><u>Immobilisations Financières</u></b>				
Titres de Participation	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances ratt. à des Participations	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres Titres Immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts	0,00	0,00	0,00	373,30
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL I</b>	<b>159 604,57</b>	<b>78 547,17</b>	<b>81 057,40</b>	<b>94 531,60</b>
<b><u>Stock et En-cours</u></b>				
Matières Pre. & Autres Approv.	0,00	0,00	0,00	0,00
En-cours de Produc. de Biens et Serv.	0,00	0,00	0,00	1 692,50
<b><u>Avces &amp; Acptes versés/Cdes</u></b>				
	0,00	0,00	0,00	0,00
<b><u>Créances d'Exploitation</u></b>				
Créances Clients & Cpts Rat	473 461,50	0,00	473 461,50	616 564,28
Autres	121 802,93	0,00	121 802,93	79 530,30
<b>Créances Diverses</b>	<b>3 228,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 228,00</b>	<b>0,00</b>
<b><u>Valeurs Mobilières Placement</u></b>				
	0,00	0,00	0,00	0,00
<b><u>Disponibilités</u></b>				
	122 664,65	0,00	122 664,65	0,00
<b><u>Charges Constatées d'Avance</u></b>				
	0,00	0,00	0,00	501,01
<b><u>Charges à répartir sur plusieurs exercices</u></b>				
	0,00		0,00	0,00
<b>TOTAL II</b>	<b>721 157,08</b>	<b>0,00</b>	<b>721 157,08</b>	<b>698 288,09</b>
<b><u>TOTAL GENERAL</u></b>	<b><u>880 761,65</u></b>	<b><u>78 547,17</u></b>	<b><u>802 214,48</u></b>	<b><u>792 819,69</u></b>

<i>PASSIF</i>	<i>N</i>	<i>N - 1</i>
<b><u>Capitaux Propres</u></b>		
Capital	37 000,00	37 000,00
Primes d'Emission,Fusion,Apport	0,00	0,00
Ecart de Réévaluation	0,00	0,00
Réserve Légale	3 700,00	3 700,00
Réserve Euros	0,00	0,00
Report à Nouveau	104 063,00	78 712,42
Résultat de l'Exercice	15 894,01	25 350,58
Provisions Règlementées	0,00	0,00
<b>TOTAL I</b>	<b>160 657,01</b>	<b>144 763,00</b>
<i>Provisions pour Risques</i>	0,00	0,00
<i>Provisions pour Charges</i>	0,00	0,00
<b>TOTAL II</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b><u>Dettes Financières</u></b>		
Emprunts & Dettes Auprès des Ets de Crédit	451,24	87 471,04
Emprunts & Dettes Financières Divers	0,00	0,00
<b>Avances &amp; Acomp. Reçus sur Com. en Cours</b>	0,00	0,00
<b><u>Dettes d'Exploitation</u></b>		
Dettes Fournisseurs & Comptes Rattachés	459 064,07	367 274,12
Dettes Fiscales et Sociales	77 648,66	88 565,14
Autres	104 393,50	102 683,39
<b><u>Dettes diverses</u></b>		
Dettes s/Immob. & Cpts Ratt.	0,00	0,00
Dettes Fiscales (I.S.)	0,00	2 063,00
Autres	0,00	0,00
<b>Produits Constatés d'Avance</b>	0,00	0,00
<b>TOTAL III</b>	<b>641 557,47</b>	<b>648 056,69</b>
<b><u>TOTAL GENERAL</u></b>	<b><u>802 214,48</u></b>	<b><u>792 819,69</u></b>

**BELLAGAMBA Maryse**  
*Commissaire aux Comptes*  
 292, Avenue Antoine Emile  
 30340 MEJANNES LES ALES  
 Tél. 04 66 52 07 24  
 SIRET 331 760 745 00050

## 2F MAINTENANCE

### COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017

CHARGES ET PRODUITS , HORS TAXES	17	16
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de Marchandises	0,00	0,00
Production Vendue de Biens & Services	2 072 171,62	1 969 637,10
<b>Chiffre d'Affaires Net</b>	<b>2 072 171,62</b>	<b>1 969 637,10</b>
Production Stockée	-1 692,50	-1 968,65
Production Immobilisée	0,00	0,00
Subventions d'Exploitation	0,00	0,00
Reprises sur Provisions, Amortissements et Transferts de Charges	7 873,70	0,00
Autres Produits	1,83	10,44
<b>TOTAL I</b>	<b>2 078 354,65</b>	<b>1 967 678,89</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats Matières Premières & Autres Approvisionnements	0,00	0,00
Variation de Stocks	0,00	0,00
Autres Achats et Charges Externes	1 596 445,52	1 441 671,65
Impôts, Taxes & Assimilés	9 275,41	10 968,23
Salaires et Traitements	328 578,88	349 987,87
Charges Sociales	109 279,88	115 259,85
Dotation aux Amortissements & Provisions		
*Dotations aux Amortissements sur Immobilisations	13 100,90	14 366,93
*Dotations aux Provisions sur Immobilisations	0,00	0,00
*Dotations aux Provisions sur Actif Circulants	0,00	0,00
*Dotations aux Provisions Pour Risques & Charges	0,00	0,00
Autres Charges	1 311,63	1 538,59
<b>TOTAL II</b>	<b>2 057 992,22</b>	<b>1 933 793,12</b>
<b><u>RESULTAT EXPLOITATION (I-II)</u></b>	<b><u>20 362,43</u></b>	<b><u>33 885,77</u></b>

CHARGES ET PRODUITS , HORS TAXES	17	16
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
de Participation	0,00	0,00
Autres Valeurs Mobilières et Créances de l'Actif Immobilisé	0,00	0,00
Autres Intérêts & Produits Assimilés	6,80	13,60
Reprises/Provisions & Transferts de Charges	0,00	0,00
Différence Positive de Change	0,00	0,00
Produits Net sur Cessions de Valeurs Mobilières de Placement	0,00	0,00
<b>TOTAL III</b>	<b>6,80</b>	<b>13,60</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux Amortissements & Provisions	0,00	0,00
Intérêts & Charges Assimilées	4 475,22	5 320,79
Différence Négative de Change	0,00	0,00
Charges Nettes/Cessions Valeurs Mobilières de Placement	0,00	0,00
<b>TOTAL IV</b>	<b>4 475,22</b>	<b>5 320,79</b>
<b><u>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</u></b>	<b>-4 468,42</b>	<b>-5 307,19</b>
<b><u>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</u></b>	<b><u>15 894,01</u></b>	<b><u>28 578,58</u></b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur Opérations de Gestion	0,00	0,00
Sur Opérations en Capital	0,00	0,00
Reprises sur Provisions & Transferts de Charges	0,00	0,00
<b>TOTAL V</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur Opérations de Gestion	0,00	0,00
Sur Opérations en Capital	0,00	0,00
Dotations aux Amortissements et Provisions	0,00	0,00
<b>TOTAL VI</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b><u>RESULTAT EXCEPTION. (V-VI)</u></b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Participation des Salariés	0,00	0,00
Impôts sur les Bénéfices	0,00	3 228,00
<b>RESULTAT NET</b>	<b>15 894,01</b>	<b>25 350,58</b>

**BELLAGAMBA Maryse**  
*Commissaire aux Comptes*  
 292, Avenue Antoine Emile  
 30340 MEJANNES LES ALES  
 Tél. 04 66 52 07 24  
 SIRET 221 750 745 00050

2F MAINTENANCE

8, RUE PIERRE TIMBAUD

69200 VENISSIEUX

ANNEXE 2017

**BELLAGAMBA Maryse**  
*Commissaire aux Comptes*  
292, Avenue Antoine Emile  
30340 MEJANNES LES ALES  
Tél. 04 66 52 07 24  
SIRET 221 750 748 0080

# Sommaire

## A : Faits majeurs de l'exercice

1 : Evènements principaux de l'exercice

2 : Dérogation, modifications aux principes et méthodes comptables

## B : Informations relatives au bilan

1 : Bilan actif

2 : Bilan passif

## C : Informations relatives au compte de résultat

## D : Engagements

## E : Engagements de retraite

## F : Crédit- bail

## G : Convention entre partie liée

## A : Faits majeurs de l'exercice

### 1 : Evènements principaux de l'exercice

La société a bénéficié du crédit d'impôt compétitivité pour un montant de 19 351 € comptabilisé dans un compte de charges de personnel et qui n'a pas fait l'objet d'un préfinancement.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière, de reconstruction du fonds de roulement.

### 2 : Dérogation, modifications aux principes et méthodes comptables

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable CRC.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'autorité des normes comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au plan comptable général

Il est fait application des règlements CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Les conséquences sur le compte de résultat et les capitaux propres sont les suivantes :

Dotation aux amortissements dérogatoires pour un montant de	0 €
Reprise aux amortissements dérogatoires pour un montant de	0 €

## B : Informations relatives au bilan

### 1 : Bilan actif

#### A : Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciations sont calculés en fonction de la durée de vie prévue.

LOGICIELS	3 ANS
MATERIEL ROULANT	
AMENAGEMENT DES INSTAL	10 ANS
CONSTRUCTIONS	15 ANS
MATERIELS FIXES	5 ANS
MATERIELS DE BUREAUX	3 ANS

#### B : Immobilisations incorporelles

NEANT.

#### Mouvement sur l'actif immobilisé

Nature	Valeur début exercice	Acquisitions	Diminution	Valeur fin exercice
Immobilisations incorporelles	0			0
Immobilisation corporelles	159 605	0	0	159 605
Immobilisations financières	373	7	380	0
Immobilisations en cours	0			0

**BELLAGAMBA Maryse**  
Commissaire aux Comptes  
292, Avenue Antoine Emile  
30340 MEJANNES LES ALES  
Tél. 04 66 52 07 24  
SIRET 331 750 745 00050

## Mouvement sur les amortissements

Nature	Valeur début exercice	Acquisitions	Diminution	Valeur fin exercice
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	65 446	13 101	0	78 547

### C : Liste des filiales et participations

Société	% de détections	Capitaux Propres	Montant brut	Provision	Montant net
NEANT					

La valeur brute des titres est constituée du coût d'achat hors frais accessoires ou de la valeur de souscription.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'usage. Cette valeur est déterminée par application des méthodes suivantes : actifs nets réévalués, rentabilité future, perspective d'activité de la société détenue.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable des titres, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

### D : Prêts

Ils sont constitués des prêts faits dans le cadre de la participation des employeurs à l'effort de construction.

Ils s'élèvent à 0 €.

## E : Autres immobilisations financières

Elles concernent des dépôts et cautionnements pour 0 €.

## F : Evaluation des stocks

Les travaux en cours sont valorisés au coût de production selon la méthode dite de l'achèvement.

Le coût de production comprend :

- Les matières et travaux sous traités au prix d'achat
- La main d'œuvre au coût de revient majorée d'une quote part de frais directement liés à la production.

Les charges fixes de fabrication sont prises en compte sur la base des capacités normales de production.

## G : Clients , comptes rattachés et autres créances

Les créances sont retenues en comptabilité pour leur valeur nominale.

La dotation des provisions pour créances douteuses est constituée en applications des règles internes, afin de tenir compte du risque de d'irrecouvrabilité en fonction de leur ancienneté et du résultat des relances effectuées.

Les produits à recevoir sont principalement constitués des factures à établir liées aux chantiers terminés, pour un montant de 0 €.

	Total(1)	A - 1 an	Dont Entreprises liées
Clients et comptes rattachés	473 462 €	473 462 €	1 848 €
Créances fiscales et sociales	121 803 €	121 803 €	0 €
Comptes courants	0 €		0 €

(1) dont créances douteuses pour 0 €

## 2 : Bilan passif

### A : Capital social et capitaux propres

	<i>Nombre actions</i>	<i>Valeur nominale</i>
Début exercice	370	100.00
Fin exercice	370	100.00

Variations des capitaux propres	
Capitaux propres d'ouverture	144 763
Résultat de l'exercice	15 894
Distribution de dividendes	0
Mouvements nets sur les provisions réglementées	0
Capitaux propres à la clôture	160 657

Nature	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin
Amortissement dérogatoires	0	0	0	0

B : Mouvement sur les provisions inscrites au bilan

<u>Nature</u>	<u>Début exercice</u>	<u>Augmentation</u>	<u>Diminution</u>	<u>Fin</u>
Prov pour obligation retraite	0	0	0	0
Autres Provision pour risques	0	0	0	0
Provision pour litige	0	0	0	0
Travaux à finir	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

- Les provisions pour travaux à finir concernent les en cours.

C : Emprunts auprès des établissements de crédit - Classement par échéance

Toutes les dettes ont une échéance inférieure à un an sauf les dettes suivantes :

	TOTAL	A - 1 an	1 à 5 ans	A + 5 ans
Dettes financières	0	0		
Emprunt	0	0		
Concours bancaires	451	451		

D : Avances reçues sur commandes en cours

Le poste concerne les facturations émises sur les affaires non encore terminées et figurant en cours à l'actif du bilan. Elles s'élèvent à 0 €.

E : Dettes fournisseurs et autres dettes

	Total	A - 1 an	Charges à payer	Dont Entreprises liées
Dettes financières diverses	0		0	
Fournisseurs et comptes rattachés	460 045	460 045	291 087	99 285
Dettes fiscales et sociales	76 668	76 668	36 711	
Comptes Courant	104 394			104 394

F : Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la Société

Les comptes de la société sont intégrés dans les comptes consolidés des sociétés Fouré Lagadec SA, 164 Bd de Graville - 76600 Le Havre et de la société SARL HF 164 Boulevard de Graville - 76600 Le Havre.

## C : Informations relatives au compte de résultat

### 1 : Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué :

- de production de biens pour 0 € dont 0 € à l'export.
- De production de services pour 2 072 172 € dont 0 € à l'export.

### 2 : Analyse de l'effectif

	<i>Effectifs</i>
Cadres	1
Technicien	
Employés	
Ouvriers	8
<b>Total</b>	<b>9</b>

### 3 : Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	<i>Résultat courant</i>	<i>Résultats exceptionnels</i>
Résultat avant impôts	15 894	0
Impôts	0	0
<b>Résultat après impôts</b>	<b>15 894</b>	<b>0</b>

#### 4 : Résultat exceptionnel et financier

##### Les produits exceptionnels concernent :

• Cessions immobilisations	0 €
• Reprise amortissements dérogatoires	0 €
• Retour à meilleure fortune	0 €

##### Les principales charges exceptionnelles concernent :

• Pénalités et amendes	0 €
• Cessions immobilisations	0 €
• Contrôle URSSAF	0 €

##### Les produits financiers concernent :

• Intérêt de compte courant	0 €
• Produit financier	7 €
• Autres produits	0 €

##### Les principales charges financières concernent :

• Intérêt des emprunts	0 €
• Intérêt sur participations	0 €
• Intérêt bancaires	2 765 €
• Commission affacturage	0 €
• Intérêt de compte courant	1 710 €

#### D : Engagements

	Montant	Devises
<u>1 : Engagements donnés : cautions bancaires</u>		
NEANT	0	EUR
<u>2 : Engagement reçus : FL SA</u>		
SOCIETE GENERALE	50 000	EUR

## E : Engagements de retraite

La société participe à des régimes de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Les engagements sont valorisés et comptabilisés selon les modalités décrites ci-dessous : Le montant total s'élève à 0 € au 31 décembre 2017 et couvre l'ensemble de la population concernée. Les engagements ont été évalués sur la base d'un calcul actuariel à partir des hypothèses suivantes.

- âge de départ à la retraite : 65 ans
- taux de rotation du personnel 0 % à 6 % selon l'âge
- taux de progression des salaires : 0.50 %
- calcul avec cotisations sociales patronales
- taux d'actualisation de 3 %

Ces engagements font l'objet d'une couverture financière externe partielle dont l'objectif est de constituer progressivement des fonds alimentés par des primes versées. Ces primes sont incluses dans les « autres achats et charges externes » et s'élèvent à 0 € en 2017. Les engagements nets de fonds investis n'ont pas fait l'objet d'une provision dans le bilan et demeurent-en hors bilan pour un montant de 0 €.

## F : Crédit- bail

	<i>Mobilier</i>	<i>Immobilier</i>
Valeur d'origine	0	0
Amortissements :		
• Cumuls exercices antérieurs	0	0
• Dotation de l'exercice	0	0
Total	0	0
Redevances payées :		
Cumuls exercices antérieurs	0	0
• Exercices	0	0
Total	0	0
Redevances restant à payer :		
• A 1 an au plus	0	0
• A plus d'1 an et 5 ans au plus	0	0
• A plus de 5 ans	0	0
Total	0	0
Valeur résiduelle :		
• A 1 an au plus	0	0
• A plus d'1 an et 5 ans au plus	0	0
• A plus de 5 ans	0	0
Total	0	0

## G : Convention entre partie liée

Convention d'assistance et de prestations de services par la société Fouré Lagadec Rhône-Alpes S.A.R.L. à la 2F MAINTENANCE.

Au titre de l'exercice 2017, la société 2F MAINTENANCE a comptabilisé une charge de 52 K€ relative aux prestations de la société Fouré Lagadec Rhône-Alpes.

**BELLAGAMBA Maryse**  
Commissaire aux Comptes  
292, Avenue Antoine Emile  
30340 MEJANNES LES ALES  
Tél. 04 66 52 07 24  
SIRET 331 794 748 00050

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**12 juin 2018**

**RAPPORT DE GESTION**  
**SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2017**

Messieurs,

Nous vous avons convoqués, ce jour, en **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**, conformément à la loi en vue d'approuver les comptes de l'exercice 2017.

L'activité de la société consiste dans la gestion d'un contrat de maintenance de l'usine AXENS de Salindres dans les métiers de la mécanique, chaudronnerie, tuyauterie et travaux annexes. Ce contrat a avait été prolongé d'un an sur 2016 et est maintenant sécurisé pour cinq ans à compter du 1 janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2021.

Le résultat de l'exercice 2017 est un bénéfice de 15 894 €.

Au cours de cet exercice notre chiffre d'affaire s'est élevé à 2.072.172 € contre 1.969.637,10 en 2016.

Le résultat d'exploitation ressort à 20 362 € contre 33.885,77 € en 2016. Le résultat financier est négatif de 4.468 €.

Les comptes de la société ne comprennent aucune des dépenses visées par l'article 39-4 du CGI.

Conformément aux dispositions de l'article D 441-4 du code de commerce nous vous donnons ci-dessous la décomposition par dates d'échéances du solde des dettes à l'égard des fournisseurs :

	Art D441-1. 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Art D441-1. 1° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 j	31 à 60	61 à 90	91 j et plus	Total	1 à 30 j	31 à 60	61 à 90	91 j et plus	Total
<b>(A) Tranches de retards de paiements</b>										
Nombre de factures concernées					13					1
Montant total des factures concernées t.t.c.	97.324	0	0	802	98.126	1.848	0	0	0	1.848
Pourcentage du montant total des achats h.t. de l'exercice	6,09	0	0	0,04	6,14					
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t de l'exercice						0	n.s	0	0	n.s
<b>(B) factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>										
Nombre de factures exclues	NEANT					NEANT				
Montant total des factures exclues	NEANT					NEANT				
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)</b>										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels					Délais contractuels				



Nous vous proposons d'affecter bénéfice de l'exercice 2017 de 15.894 € au report à nouveau qui passerait de 104.063,00 € à 119.957,00€.

Aucun dividende n'avait été distribué au titre des exercices précédents.

Le Président



Maintenance

SAS au capital de 37.000 €  
Siège social : 8 rue Pierre Timbaud  
69200 VENISSIEUX  
527 617 864 RCS LYON

**COPIE CERTIFIÉE**  
**CONFORME A L'ORIGINAL**

## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 juin 2018**

L'an Deux Mil dix huit le 12 juin à 10 H,

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SAS 2F MAINTENANCE au capital de 37.000 € réparti en 370 actions de 100 € chacune, entre deux associés, ayant son siège social 8 rue Pierre Timbaud – 69200 LYON, immatriculée sous le n° 527.617.864 RCS Lyon, s'est réunie au siège social après convocation par lettres recommandées en date du 26 mai 2018.

Il a été dressé, par les soins du Président, une feuille de présence qui a été signée par chacun des membres de l'Assemblée lors de leur entrée dans la salle de réunions :

- **SARL FOURE LAGADEC RHONE ALPES possédant 185 actions**  
Représentée par Monsieur Gilles BRIDET
- **SAS Etablissements FERRAT possédant 185 actions**  
Représentée par Monsieur Jean Louis FERRAT

Monsieur Gilles BRIDET prend la présidence de l'assemblée.

Monsieur Jean Louis FERRAT est désigné secrétaire.

Le Bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Il constate que les deux actionnaires, possédant trois cent soixante dix actions (370) actions sont présents et que l'Assemblée réunissant plus du quart du capital social, est valablement constituée et peut délibérer comme Assemblée Ordinaire.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle s'est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Président sur l'exercice 2017
- Rapport du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2017
- Quitus au Président et au Commissaire aux Comptes
- Affectation des résultats de l'exercice 2017
- Approbation des conventions visées par l'article L 225-38 du code de commerce
- Renouvellement des mandats du commissaire aux comptes titulaire et du suppléant
- Questions diverses.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les statuts de la société,
- La convocation des actionnaires,
- L'inventaire de l'actif et du passif de la société au 31/12/2017
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice 2017,
- Le rapport du président sur l'exercice 2017,
- Les rapports de Madame le commissaire aux comptes sur l'exercice 2017
- Le texte des résolutions proposées.



Maintenance

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 225-83 du code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée. Il demande à l'assemblée de lui en donner acte ce qu'elle fait à l'unanimité.

Puis, Monsieur le Président donne lecture du rapport de gestion et des rapports du commissaire aux comptes et ouvre les débats.

Après échange de vues il est passé au vote des résolutions.

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de Monsieur le Président sur les comptes sociaux, du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, des rapports de Madame le Commissaire aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties les rapports et comptes de l'exercice 2017. Elle donne quitus, sans réserve, à Monsieur le Président et au Commissaire aux Comptes, de leurs mandats pour cet exercice.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.*

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2017 de 15.894 € au report à nouveau qui passe de 104.063,00 € à 119.957€

Aucun dividende n'avait été distribué au titre des exercices précédents.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.*

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'Article L 227-10 du code de commerce approuve les conventions conclues au cours de l'exercice écoulé.

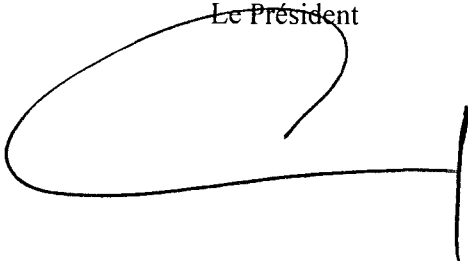
*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.*

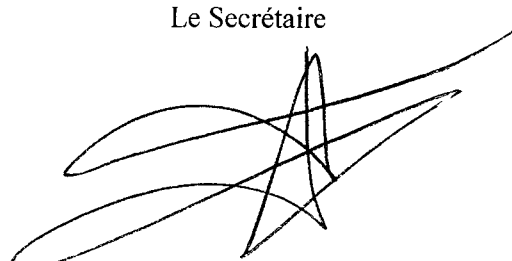
#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications que besoin sera.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 11h30. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le secrétaire.

Le Président  


Le Secrétaire  


**Mme Maryse BELLAGAMBA**  
Commissaire aux Comptes

## **2F MAINTENANCE**

Société par Actions Simplifiée  
Au Capital Social de 37.000 euros

8 Rue Pierre Timbaud  
69960 VENISSIEUX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE  
AUX COMPTES SUR LES  
COMPTES ANNUELS**

**(Article L823-9 du Code du Commerce)**

### **EXERCICE SOCIAL 2017**

Période du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 au 31 Décembre 2017

EIRL Maryse BELLAGAMBA – 292 Avenue Antoine Emile – 30340 MEJANNES LES ALES  
Tel : 04 66 52 07 24 – E-mail : maryse.bellagamba@smerc.fr

Commissaire aux Comptes inscrit auprès de la cour d'appel de Nîmes, immatriculée au RCS de Nîmes – SIRET 331 750 745 00050 – APE 6920Z  
Membre d'une association agréée. le règlement par chèque est accepté

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

---

**Exercice clos le 31.12.2017**

Aux Associés

## **Opinion**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la SAS 2F MAINTENANCE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01 janvier 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

113

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je vous signale que les informations mentionnées dans le rapport de gestion relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, sont incomplètes.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### *Objectif et démarche d'audit*

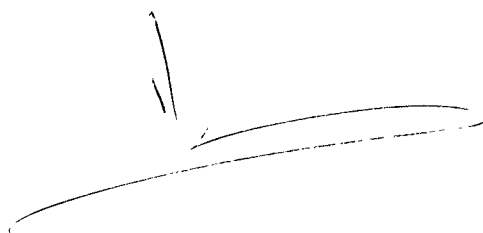
Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Méjannes Les Alès  
Le 25 Mai 2018

**Madame Maryse BELLAGAMBA**  
Commissaire aux Comptes



ANNEXE au rapport du commissaire aux comptes : Description détaillée des  
responsabilités du commissaire aux comptes.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.